



# Mon affectation dans le Tarn départ. 81

Vous avez passé un concours académique. Lors de votre inscription au CRPE, vous avez fait des vœux de département. Vous y serez affecté en fonction de votre rang au concours et de vos vœux.

Première chose à savoir : **Chaque département reste maître et gère ses règles d'affectation de stagiaires.**

## Si vous êtes affectés dans le département du Tarn :

Selon votre statut, vous serez soit :

- à mi-temps en formation à l'**INSPE** (1 Rue de l'Ecole Normale – 81000 Albi) et à mi-temps en classe.
- à temps plein en classe.

## Concernant les affectations dans les écoles :

- A ce jour, nous avons peu d'information.
- D'habitude, les futurs PES du 81 sont réunis à Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale début juillet, avec la liste des postes disponibles envoyée au préalable par l'administration.
- Vous trouverez annexée à ce document une liste indicative des postes actuellement réservés. Toutefois, elle peut être modifiée. Vous pouvez consulter régulièrement le site de la DSDEN 81 :

→ [https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac\\_toulouse/files/2023-03/dsden-81-liste-indicative-des-postes-r-serv-s-pour-les-pes-reutr-e-2023-annexe-3-48359.pdf](https://www.ac-toulouse.fr/sites/ac_toulouse/files/2023-03/dsden-81-liste-indicative-des-postes-r-serv-s-pour-les-pes-reutr-e-2023-annexe-3-48359.pdf)

- Pensez à consulter très régulièrement votre messagerie.
- Les stagiaires empêchés peuvent être représentés ou à défaut faire un mail à l'administration avec leurs vœux.
- Les futurs stagiaires sont affectés par rang de classement au concours : le n°1 du concours choisit un poste, puis le n°2 est appelé, ensuite le n°3...

Pour toute question, situation particulière...n'hésitez pas à nous contacter.

A bientôt !



**Marie-Véronique DROUARD-GUIET**

Secrétaire Entrée Métier

SE-Unsa 81

[05 63 54 31 26 - 81@se-unsa.org.](mailto:81@se-unsa.org)